

Pavillon du Tourisme - Restructuration des locaux - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'activité touristique est de plus en plus reconnue comme partie intégrante du développement économique d'une ville. A ce titre, l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative -souvent le premier point de contact entre une ville et un visiteur ou un nouvel arrivant- est déterminant pour l'image de marque d'une ville.

Classé quatre étoiles selon les critères de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme, l'Office du Tourisme de Besançon, dans sa forme actuelle, a été inauguré en 1969 et n'a subi pratiquement aucune modification. Aussi, l'aménagement intérieur, outre les dégradations normales dues à l'utilisation quotidienne, ne correspond plus aux nécessités actuelles. Désuet et inadapté aux besoins du personnel et des visiteurs, cet équipement doit donc être rénové et réaménagé.

L'établissement du projet de restructuration a été confié à un maître d'œuvre privé. Les travaux sont estimés à 1 600 000 F et consistent à procéder aux aménagements :

- du hall d'accueil de 210 m² : création des espaces accueil, attente, réservation de deux bureaux isolés,

- de l'étage inférieur de 140 m² : réalisation de trois bureaux, de vestiaires, de toilettes et d'un local d'archives.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent projet et décider la réalisation de cette opération,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le(s) marché(s) à intervenir, ainsi que les ordres de service et avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter la participation financière de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant les notifications de subventions,
- inscrire ces participations au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 908.6.1052/1053.91034.33000 et en dépenses au chapitre 908.6.232.91034.33000,
- assurer le financement de la part à la charge de la Ville par l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 1992 sachant qu'une somme de 250 000 F est déjà disponible au budget à l'imputation dépenses ci-dessus.

M. BAS : Monsieur le Maire, je m'interroge un peu sur l'opportunité d'une dépense aussi considérable. Il s'agit tout de même de 1 600 000 F pour un lieu qui manifestement est tout de même très excentré par rapport au pôle touristique de notre ville. Effectivement l'Office du Tourisme tel qu'il est conçu actuellement, est loin des lieux du patrimoine. Il n'est pas facilement accessible et d'ailleurs à tel point qu'il a été un peu dédoublé avec le CIAM et d'autres organismes qui sont plus centrés vers les lieux vers lesquels s'orientent naturellement les touristes.

Je m'interroge en me demandant dans quelles mesures on ne pourrait pas procéder plutôt à un échange avec peut-être le Centre d'Arts Contemporains qui pourrait fort utilement aller dans l'immeuble de l'Office du Tourisme qui est un lieu plus moderne, et créer donc de l'autre côté du Doubs un pôle d'art et de nature avec Micaud, un Micaud peut-être revitalisé, un Micaud spécialisé avec de nouvelles essences, l'apport de nouveaux arbres et donc également, M. FOUSSERET en parlait, associé au développement du tourisme fluvial. Ce pourrait être entre Micaud, le tourisme fluvial et la peinture contemporaine un lieu d'art et de nature. L'Office du Tourisme se situerait alors dans les murs de la Mairie au sein d'un

monument dont la Ville peut être fière et qui a un intérêt touristique et architectural manifeste et donc se situer plus proche de l'ensemble des visites vers lesquelles s'orientent les touristes.

M. JACQUEMIN : Ma réflexion est courte Monsieur le Maire. C'est pour dire simplement qu'au mètre carré cette affaire me paraît coûteuse pour un simple aménagement puisque le bâtiment est tout de même en bon état et qu'il n'y a pas de gros travaux. Près de 5 000 F de mètre carré, cela me paraît très important.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut connaître aussi les travaux qu'on va y faire.

M. JACQUEMIN : La description que vous faites des travaux n'est pas apparemment...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chacun d'entre nous connaît bien l'Office du Tourisme. On ne peut pas le laisser en l'état car il n'est pas digne du tourisme à Besançon.

M. JACQUEMIN : Qu'est-ce qu'on y fait pour 4 700 F au mètre carré ?

M. HIRSCH : Très brièvement pour signaler qu'un certain nombre d'associations étaient locataires heureuses de cet établissement et que je compte sur la diligence de mon collègue Adjoint pour leur offrir un reclassement.

M. FOUSSERET : Par rapport à la question de Jean-Pierre HIRSCH, bien sûr nous reclasserons dans des lieux tout à fait intéressants les associations qui sont à l'Office du Tourisme. Il n'est pas, tu le sais bien, dans nos habitudes de mettre les associations à la porte.

Par rapport à la remarque que vient de faire M. le Député JACQUEMIN, effectivement il s'agit de travaux lourds puisque nous allons reprendre entièrement les deux étages. Notre politique de tourisme est avant tout une politique d'accueil, c'est-à-dire que l'ensemble des bureaux qui sont à l'étage, dans la partie accueil, vont descendre au rez-de-chaussée pour que cette partie qui est la plus intéressante, donc le premier étage, soit uniquement consacrée à l'accueil. Cette restructuration comprend aussi le mobilier ; il y a un mobilier très important à acheter, la décoration avec des ensembles lumineux qui permettront de signaler cet office et aussi d'avoir une vision attractive sur notre région.

Par rapport à la suggestion qu'a faite M. BAS, bien sûr nous avons pensé à cela parce qu'on nous en avait fait la remarque mais il s'avère quand même que depuis la mise en place du nouveau plan de circulation dans ce secteur, d'une part on circule très bien devant l'Office du Tourisme, d'autre part il y a des parkings devant et le long de Micaud et vous savez bien qu'un Office du Tourisme on y vient essentiellement en voiture puisque lorsqu'on arrive dans une ville on cherche un hébergement, on cherche des renseignements sur cette ville, sur cette région et qu'il est inenvisageable, vu le statut piétons du centre-ville, d'envoyer l'ensemble des touristes français et étrangers ici dans notre Hôtel de Ville avec leur voiture pour demander des renseignements.

D'autre part, en terme de surface cette solution ne convient pas puisque, venez Monsieur BAS visiter l'Office du Tourisme, je vous y accueillerai bien volontiers, vous verrez que la surface de l'Office du Tourisme est beaucoup plus importante que celle que nous pourrions dégager à l'Hôtel de Ville. Donc je crois qu'un Office du Tourisme en plein centre-ville aurait été peut-être une possibilité si on pouvait y accéder en voiture et s'il y avait eu des bâtiments. Il n'y a ni l'un ni l'autre, donc nous allons garder cet Office du Tourisme là où il est dans un cadre magnifique et absolument prestigieux et qui donne une excellente idée de notre ville, une ville verte lorsqu'on arrive pour la première fois à Besançon. Votre suggestion nous y avons pensé mais ce n'est pas possible.

M. TOURRAIN : Une indication que vient de donner M. l'Adjoint me fait réagir lorsqu'il dit qu'il y a des stationnements le long de Micaud. J'ai déjà eu l'occasion Monsieur le Maire de vous signaler qu'à cet endroit-là depuis le pont de Bregille jusqu'au pont Saint-Pierre, les trois axes de circulation qui ont été établis conduisent les véhicules à des vitesses très grandes probablement au moins le double pour beaucoup d'entre eux de la vitesse autorisée. J'ai déjà souligné et vos services le savent puisque cela a

fait l'objet d'une discussion à la commission, que je souhaiterais que votre police municipale soit dissuasive par sa seule présence dans cet endroit-là de façon à éviter que les véhicules créent des accidents parce qu'il y a beaucoup de mères de famille et beaucoup de personnes âgées qui traversent à cet endroit.

Mme CAMPBELL : Monsieur le Maire, je crois que nous avons parlé au cours d'un dernier Conseil Municipal des phares Foster et des points Informations. Dans le cadre de cette réflexion de l'Office du Tourisme qui est quand même très difficile d'accès pour les touristes ayant déjà du mal à entrer dans Besançon, je trouve qu'il serait peut-être souhaitable de nous dire où en est la réalisation de ces points Informations. On dépense une grosse somme pour cet Office du Tourisme en disant que la Mairie n'est pas accessible alors que maintenant nous avons le nouveau parking proche de la Mairie. Je rejoins donc M. BAS et M. JACQUEMIN dans leur suggestion de mettre l'Office du Tourisme à la Mairie. Je vous signale encore, en tant que mère de famille, qu'il serait aussi nécessaire de remettre un petit peu en l'état les jeux à l'intérieur de Micaud. Cela n'a rien à voir avec le projet dont nous débattons mais enfin je fais quand même en passant cette remarque.

M. FOUSSERET : En fait, les phares Foster n'ont rien à voir Madame CAMPBELL avec les points Informations que nous allons mettre aux entrées de ville. Nous nous étions engagés à mener une étude, une réflexion sur des points Informations qui seraient situées à cinq entrées de la ville. Cette réflexion actuellement est bien avancée. Nous avons déjà un début de financement au niveau du budget municipal et je pense qu'avant la fin de l'année, nous aurons pu mettre au moins un point Informations en face de la piscine de Chalezeule à l'entrée ville direction Belfort près du restaurant-grill et que dans les budgets suivants, nous envisagerons donc d'équiper l'ensemble des cinq entrées de la ville avec ces points Informations qui sont là eux pour marquer l'entrée dans Besançon, Besançon Capitale Régionale.

La discussion est close.

M. l'Adjoint FOUSSERET, Président de l'Office du Tourisme, ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte, à l'unanimité moins une abstention, ces propositions.